

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 février 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de février deux mille vingt-trois (15-02-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Stéphane Goulet, maire suppléant de Saint-Séverin;

Était absent :

- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-02-24

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Fonds Région Ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
 - a) Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
7. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun;
8. Embauche d'un technicien/dessinateur en génie civil;
9. Autorisation d'afficher un poste de technicien à l'évaluation foncière (résidentiel);

10. Autorisation de signer une entente avec Carrefour Normandie dans le cadre du projet de frigos communautaires;
11. Acquisition d'équipements informatiques;
12. Autorisation de signer une offre de service avec Fujitsu Conseil (Canada) inc.;
13. Réservation d'un terrain dans le parc industriel régional;
14. Avis de conformité de règlements de zonage :
 - a) Règlement numéro 2022-591 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables;
 - b) Règlement numéro 203-2022-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité d'Hérouxville;
 - c) Règlement numéro 347-05 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
15. Avis de motion : Règlement numéro 2023-186 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux;
16. Avis de motion : Règlement numéro 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage;
17. Varia :
 - a) Appui à l'industrie forestière;
 - b) Appui aux producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie;
 - c) Demande de partenariat pour la soirée Des Gens de Terre et de Saveurs 2023;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 janvier 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-02-25

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023.

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	<u>112 544.07</u>
<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>2 614.40</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus Mobilité	213.02
Telus Québec	406.83
Télécommunications Xittel inc.	655.51
Androïde	5 365.69
Retraite Québec Secteur public - Carra	118.82
Syndicat des employés	1 427.75
Distribut'eau Plus	91.00
Servitech	1 379.70
Fournitures de bureau Denis	376.92
GSF Géomatique	195.46
Enercycle	76 706.58
Savonnerie B-L Enr	100.61
Desjardins Assurances	11 883.22
Boulangerie Germain	252.20
Direction de la Gestion de l'information foncière	195.00
Service de paie Desjardins	242.56
Association des aménagistes régionaux du Québec	572.58
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	833.57
Xerox Canada Ltée	868.91
Excavation Mekinac enr.	2 931.87
9124-0028 Qc Inc (Microgest Informatique)	631.46
Défi des Demoisales	500.00
Ôze publicité	28.74
Revenu Québec remb taxes	46 297.52
Total fournisseurs :	<u>152 275.52</u>

FLI/FLS

Acceo - FLI	138.09
Acceo - FLS	105.76
Acceo - FLI covid	78.53
Total FLI/FLS :	<u>322.38</u>

40E

Les Productions Merlin's	1 771.77
Total 40E :	<u>1 771.77</u>

Fonds région ruralité volet 2

Les Produits Les Bonnets Joy	1 902.50
------------------------------	----------

Total FRR2 : 1 902.50

Service de développement économique

Groupe Pleine terre	13 642.93
---------------------	-----------

Le Mercier	3 106.62
------------	----------

Économie du savoir Mauricie	5 000.00
-----------------------------	----------

Total SDE: 21 749.55

Activité de loisir/culture

9124-0028 Qc Inc (Microgest Informatique)	143.14
---	--------

Total Loisir/Culture : 143.14

Promotion Touristique

Chez Jacob Traiteur	662.15
---------------------	--------

Meubles Jacob	3 183.93
---------------	----------

Total Tourisme : 3 846.08

Plan de communication

Le Nouvelliste	902.55
----------------	--------

Total Plan de communication : 902.55

Communauté entrepreneuriale

Léonie Champagne - Bourse entrepreneuriale	50.00
--	-------

Total CEM : 50.00

Programme de rénovation de l'habitat

Programme adaptation domicile - Lac aux Sables - P-177261	6 779.70
---	----------

Programme aide habitation C04010PRR0136	1 494.68
---	----------

Total Rénovation de l'habitat : 8 274.38

Cour municipale

Purolator	44.56
-----------	-------

Le Code Ducharme	119.70
------------------	--------

Total Cour municipale : 164.26

Grand total : 306 560.60

TNO Mékinac

Marcel Guimond & fils	207 370.61
RIVST-M	1 005.26
Ville de La Tuque - Sortie brigade incendie	1 359.00

Total TNO : 209 734.87

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 856.56

Rémunération des maires 9 282.09

Fournisseurs de biens et services

RREMQ	15 500.40
FQM Assurances	30 531.99
Hydro-Québec	1 438.64
Nancy Duval	1 375.00
GSC Communication	68.99
Xerox Canada Ltée	220.69
Vallée du Parc	312.73
Fournitures de bureau Denis	103.45
Servitech	7 199.37
Distribut'eau Plus	45.50
Combeq	735.84
Microgest Informatique	19.49

Total Fournisseurs de biens et services: 57 552.09

Promotion touristique

Attractif	2 883.57
9149-7818 Québec Inc. / Espace Mékinac	3 449.25

Total tourisme : 6 332.82

Fonds région ruralité volet 2

Festi-Volant Grandes-Piles	1 000.00
Total FRR2 :	<u>1 000.00</u>

Fonds région ruralité volet 4

Acolyte	7 900.00
Coop solidarité de Mékinac	4 914.00
Total FRR4 :	<u>12 814.00</u>

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	2 328.25
SAAQ	46.72
Purolator	33.33
Monsieur Denis Carpentier	200.00
Ministre des finances	5 395.00
Remboursement d'amendes:	
Ville de St-Tite	10 664.99
Municipalité de Ste-Thècle	1 877.50
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	63.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	3 439.60
Municipalité de Hérouxville	434.00
Municipalité de Grandes-Piles	450.00
Total Cour municipale :	<u>24 932.39</u>

Baux de villégiature

Association Nature PAV-2022-10 et PAV-2022-11	60 000.00
Municipalité de Ste-Thècle PAV-2022-2022-03	35 600.00
TNO Mékinac PAV-2022-14	50 000.00
Total Baux de villégiature :	<u>145 600.00</u>

Grand total : 258 369.95

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 février 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-02-26

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 février 2023 totalisant 564 930.55 \$ pour la MRC, 0 \$ pour le parc industriel régional et de 209 734.87 \$ pour les TNO.

5. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Maïté Blanchette Vézina du ministère des Ressources naturelles et des Forêts nous informe que notre projet de relocalisation de tronçon du chemin Doucet (phase 2) a été retenu dans le cadre du PAMVTP pour une subvention maximale de 195 060 \$;
- Bruno Collin, directeur par intérim à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, accuse réception de la reddition de comptes relative aux activités subventionnées (PAMVTP-REF V2-2022-01) et qu'il approuve la teneur dans la limite d'un montant total de subvention de 97 300.10 \$ et que le 2^e versement suivra sous prochainement;
- Le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette, nous informe des subventions obtenues (38 667.04\$) par les municipalités de la MRC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022;
- Patricia Lamy, directrice régionale au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous fait part de l'acceptation de notre demande d'aide financière pour le projet de la révision du PDZA, pour un montant maximal de 26 255\$;
- Jean-Yves St-Arnaud, président du Consortium en développement social de la Mauricie nous informe de l'acceptation de notre demande d'aide financière (FQIS) pour le projet de Frigos communautaires pour un montant maximal de 25 223 \$;
- Sonia Gagné nous transmet un avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Portneuf 2023-2030;
- Sonia Gagné nous transmet un avis de non-conformité du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé d'Energycycle 2023-2030 et que le projet modifié doit être transmis au plus tard le 21 avril 2023;
- Résolution 012-01-2023 de la MRC Lotbinière concernant l'encadrement de l'utilisation des Biosolides;

Appui à la MRC Lotbinière concernant l'encadrement de l'utilisation des Biosolides

CONSIDÉRANT la résolution 012-01-2023 de la MRC Lotbinière concernant l'encadrement de l'utilisation des Biosolides;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est accord avec les arguments de la MRC de Lotbinière;

Re 23-02-27

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC de Lotbinière dans leur demande au ministère de l'environnement d'agir afin d'arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides et de réitérer l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec.

- Résolution 025-1-23 de la municipalité Deschambault-Grondines concernant les bâtiments patrimoniaux dans un plan d’implantation et d’intégration architecturale;

Appui à la municipalité Deschambault-Grondines concernant les bâtiments patrimoniaux dans un plan d’implantation et d’intégration architecturale

CONSIDÉRANT la résolution 025-1-23 de la municipalité Deschambault-Grondines concernant les bâtiments patrimoniaux dans un plan d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est accord avec les arguments de la municipalité Deschambault-Grondines;

Re 23-02-28

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’appuyer la municipalité Deschambault-Grondines et de demander au gouvernement du Québec d’intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions afin de garantir, à cout raisonnable, l’assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux.

- Résolution 2023-01-441 de la MRC de l’Érable concernant la réouverture du Centre de jour de Plessisville;

Appui à la MRC de l’Érable concernant la réouverture du Centre de jour de Plessisville

CONSIDÉRANT la Résolution 2023-01-441 de la MRC de l’Érable concernant la réouverture du Centre de jour de Plessisville;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est accord avec les arguments de la MRC de l’Érable;

Re 23-02-29

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’appuyer la MRC de l’Érable concernant la réouverture du Centre de jour de Plessisville.

- Règlement numéro 407 modifiant le schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à agrandir l’aire à vocation particulière déterminée à l’endroit du site industriel de sable Marco inc.;

Dépôt de la correspondance

Re 23-02-30

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’autoriser le dépôt de la correspondance.

6. Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l’entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-02-31

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner la décision du comité de vitalisation pour le dossier suivant :

Le projet **FRR-V4-23-03** est refusé tel que déposé, puisqu'il ne répond pas aux critères du FRR-Volet 4.

7. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 février 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-02-32

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Martine Hamelin (Rose Pétale)

FLS 15 000 \$;

9398-5902 Québec inc. (Usinage RS, Usinage Raymond Sauvé)

Subvention de 50% des frais admissibles jusqu'à concurrence de 10 000\$ - FRR Volet Entreprises privées-Innovation

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables se retire des discussions.

8. Embauche d'un technicien/dessinateur en génie civil

Reporté à une séance ultérieure.

9. Autorisation d'afficher un poste de technicien à l'évaluation foncière (résidentiel)

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du service d'évaluation pour les besoins en effectifs qui en arrive à la conclusion qu'il manque actuellement un technicien en évaluation foncière résidentiel pour répondre à l'augmentation du nombre de permis de construction, de rénovation et du nombre de ventes;

CONSIDÉRANT qu'un technicien en évaluation foncière résidentiel prévoit prendre sa retraite au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir son remplacement et la formation de la nouvelle personne à embaucher;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un troisième technicien en évaluation foncière résidentiel n'était pas prévue aux prévisions budgétaires 2023;

Re 23-02-33

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de :

- permettre l'affichage d'un poste supplémentaire de technicien à l'évaluation foncière (résidentiel);
- proposer au technicien qui envisage de prendre sa retraite de prolonger d'un an son emploi au sein de la MRC en raison de trois jours par semaine afin de permettre à la MRC de confirmer les besoins de personnels supplémentaires pour le résidentiel;
- payer les frais relatifs de ce nouvel employé à même le fonds cumulé de l'évaluation.

10. Autorisation de signer une lettre d'entente avec Carrefour Normandie dans le cadre du projet de frigos communautaires

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière au FQIS, pour la réalisation de la phase II du projet des frigos communautaires dans quatre municipalités de la MRC de Mékinac, a été acceptée;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a besoin de se doter d'une ressource ou d'un organisme afin de gérer et d'entretenir ces outils de partage et de proximité;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Normandie Saint-Tite a exprimé son intérêt à réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Normandie est un organisme à but non lucratif œuvrant dans la sécurité alimentaire;

Re 23-02-34

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de mandater le Carrefour Normandie pour la coordination et la gestion du projet des Frigos communautaires à travers un protocole d'entente et de prévoir une somme de 30 144 \$ dans l'enveloppe du projet pour la réalisation de ce mandat et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'entente.

11. Acquisition d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT les besoins pour la performance et le stockage avec les serveurs de données

CONSIDÉRANT la proposition de Microgest pour l'ajout de deux systèmes de disques de données à l'extérieur des serveurs afin de les libérer, le tout relié par fibre optique pour la rapidité;

Re 23-02-35

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition de Microgest informatique au coût d'environ 17 000 \$ excluant les taxes, plus le temps d'installation et programmation de Microgest informatique et d'Android, le tout payé via le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2.

12. Autorisation de signer une offre de services avec Fujitsu Conseil (Canada) inc.

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin d'accompagnement et de soutien technique concernant les technologies en géomatiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Fujitsu conseil (Canada) inc.;

Re 23-02-36

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de service de Fujitsu conseil (Canada) inc. au montant de 4 800 \$ excluant les taxes pour une banque de 120 heures pour de l'accompagnement et du soutien technique pour la géomatique et d'autoriser monsieur Louis Filteau à signer l'offre de services. Les sommes seront prélevées à même le fonds cumulé de la partie 1.

13. Réserve d'un terrain dans le parc industriel régional

CONSIDÉRANT qu'un groupe d'entrepreneurs s'est présenté à la MRC afin de présenter un projet d'usine de biocarburant qui pourrait être implantée dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que le groupe de promoteurs ont besoin, pour leurs démarches de financements et de prospection, d'une garantie d'emplacement pour la construction du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le parc industriel régional de la MRC de Mékinac dispose de l'espace nécessaire pour accueillir cette entreprise;

CONSIDÉRANT que le projet présenté correspond à la vision ainsi qu'aux critères de développement du parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que le groupe de promoteur prévoit réaliser l'entièreté du projet en deux phases distinctes;

Re 23-02-37

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de réserver pour une période de 120 jours un espace industriel de 45 000 mètres carrés accompagné d'une réserve de terrain de deux ans pour un second emplacement de 150 000 mètres carrés conditionnel à la réalisation de la première phase pour un projet d'implantation d'une usine de biocarburant.

14. Avis de conformité de règlements de zonage

Avis de conformité du règlement 2022-591 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux Sables

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 2022-591 modifiant le règlement de zonage;

Re 23-02-38

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- le règlement 2022-591 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité du règlement 203-2022-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Hérouxville

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 203-2022-01 modifiant le règlement de zonage;

Re 23-02-39

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Le règlement 203-2022-01 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité du règlement 347-05 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 347-05 modifiant le règlement de zonage;

Re 23-02-40

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- le règlement 347-05 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

15. Avis de motion : Règlement numéro 2023-186 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-186 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

16. Avis de motion : Règlement numéro 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-187 concernant la collecte et le transport des matières organiques destinées au recyclage. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17. a) Appui à l'industrie forestière

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière dans la région de la Mauricie est actuellement en péril parce que l'émission des permis de récolte de bois par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts sera faite uniquement pour une partie représentant environ 30% des volumes alloués;

CONSIDÉRANT que si la situation n'est pas réglée rapidement, plusieurs usines de la Mauricie devront mettre fin à leurs opérations en tout ou en partie faute d'approvisionnement adéquat, ce qui va entraîner des pertes d'emplois très importantes et menace l'avenir économique de la région;

CONSIDÉRANT que le secteur compte pour plus de 33% des emplois du secteur manufacturier de la Mauricie ce qui représente 398 M \$ en revenus d'emploi direct et un autre 312 M\$ au niveau indirect;

CONSIDÉRANT que les emplois directs en péril sont en moyenne 17% mieux rémunérés que la médiane québécoise et se comparent avantageusement avec la médiane ontarienne;

CONSIDÉRANT que cette situation est liée à l'absence d'harmonisation sur la majorité du territoire de la Mauricie même si tous les processus de consultations prévus dans la Loi ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec possède les outils nécessaires prévus dans la Loi pour arbitrer les différents dans ce genre de litige, mais qu'il tarde à intervenir;

CONSIDÉRANT que les délais prévus dans la Loi n'ont pas été respectés et que l'inaction gouvernemental met en péril pas moins de 5 540 emplois directs en Mauricie;

CONSIDÉRANT que si la chaîne d'approvisionnement des usines forestières se brise, il faudra des années pour y remédier;

Re 23-02-41

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac offre tout son soutien aux entreprises forestières pour les aider à régler cette situation le plus rapidement possible afin d'éviter des arrêts de production dans les usines de l'industrie forestière et de demander au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives à la Loi sur l'aménagement durable des Forêts afin de rencontrer les besoins des différents acteurs sur les terres du domaine de l'État.

17. b) Appui aux producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie

CONSIDÉRANT l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Re 23-02-42

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

17. c) Demande de partenariat pour la SOIRÉE DES GENS DE TERRE ET SAVEURS 2023

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'UPA Mauricie pour la soirée des Gens de Terre & Saveurs;

CONSIDÉRANT que cette soirée de reconnaissance permet de célébrer et de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale à travers neuf catégories;

CONSIDÉRANT que le plan de partenariat offre le plan œuf où la MRC peut offrir son soutien à un candidat de son choix;

Re 23-02-43

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer au plan œuf pour une somme de 275 \$ + taxes à la soirée des Gens de Terre & Saveurs et d'obtenir deux billets pour mesdames Nathalie Groleau, directrice générale et Hela Chourabi, conseillère en développement agricole et agroalimentaire pour représenter la MRC lors de cette soirée.

20. Questions de l'assemblée

Une personne est présente et questionne le conseil.

21. Levée de l'assemblée

Re 23-02-44

Monsieur Stéphane Goulet, maire suppléant de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière